

Journée Technique France Dignes

Jeudi 15 Avril 2021

~~Paris~~ en Visioconférence



Etre élu d'une structure gestionnaire de digues: Rôles et Décisions

Contexte

Par la présentation des contours de la compétence GEMAPI, de la réglementation associée, des obligations et responsabilités qui incombent au gestionnaire de systèmes d'endiguements, il s'agit de permettre aux élus de structures gestionnaires de connaître leurs droits, devoirs et responsabilités. En effet, les structures gémapiennes (EPCI ou syndicats) doivent définir leurs systèmes d'endiguements, leurs zones protégées et les niveaux de protection associés. Issus des aller-retours entre les élus et les équipes techniques en charge des études obligatoires, ces choix se traduisent par des responsabilités importantes (niveau d'alerte, évacuation des populations locales, interventions, travaux etc.). Tous ces éléments doivent être rapidement intégrés par les élus, car la définition des systèmes d'endiguement doit être réalisée dans des délais contraints par la loi.

PROGRAMME

Jeudi 15 Avril 2021

13h45-14h00 CONNEXION DES PARTICIPANTS /!\ indiquer votre NOM lors de la connexion /!\

Suite à la vérification des inscriptions, les participants auront accès à la salle de réunion à partir de 13h55.

14h00 **Ouverture** – *Monsieur le Président de France Dignes*

Introduction – *Perrine BROUST, France Dignes*

Les digues dans la compétence GEMAPI.

ELEMENTS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

14h10 **Systèmes d'endiguement et étude de danger : notions techniques** – *Rémy TOURMENT, INRAE*

Définitions clef (digue, système d'endiguement, aménagements hydrauliques...) et constitution des systèmes d'endiguement sur la base de l'EDD (zone protégée, niveau de protection, ouvrages). Quel dialogue pour définir le système, quels choix et conséquences de ces choix ?

REX élu – *Bruno FOREL, Président du SM3A*

Des choix technico-politiques lors des EDD.

14h55 **Règlementation liée aux systèmes d'endiguement (SE)** – *Hélène CHITRY, DGPR - PoNSOH*

Obligations du gestionnaire et réglementation encadrant la gestion des digues. Rôle de l'Etat et de ses services.

REX élu – *David KONOPNICKI, représentant élu du SMIAGE*

Doter ses services des moyens techniques et financiers nécessaires pour mettre en œuvre les politiques des structures gestionnaires.

RESPONSABILITE DES ELUS ET FINANCEMENT

15h40 **Responsabilité des élus et conséquences de leurs choix** – *Philippe MARC - Avocat*

Quelle responsabilité implique la définition d'une zone protégée et d'un niveau de protection ? Quels risques encourus et quelle responsabilité pour les ouvrages non classés ?

REX élu – *Jean-Luc MASSON – Ancien Président du SYMADREM*

Contentieux suite aux inondations de 2003- retour d'expérience du Symadrem.

16h25 **Comment financier les systèmes d'endiguement et leur gestion ?**

REX élu - *Yves WIGT – Président du SMAVD*

Financement des systèmes d'endiguement : du fonctionnement général aux lourdes opérations d'investissement.

REX élu – *Michel HABIG – Président de Rivières de Haute Alsace*

Un financement basé sur la solidarité de bassin versant.

16h55 **Echanges avec les participants**

17h00 **FIN DE JOURNEE**

CARACTERISTIQUES

de la journée technique

Public visé : Elus de structures en charge de la gestion de digues et systèmes d'endiguements, gestionnaires ; porteurs de PAPI.

Tarifs :	Adhérent	Non adhérent à France Dignes => adhérez !	
		Organisme de droit public	Organisme de droit privé
Journée technique du 15/04/2021	Gratuit	100€ TTC	150€ TTC

Inscriptions

Inscriptions avant le 11 avril 2021 sur le [formulaire d'inscription disponible ICI](#).

ACCEDER A LA VISIO-CONFERENCE

La visio-conférence aura lieu via le logiciel sécurisé ZOOM. Vous pourrez y accéder directement depuis votre navigateur, il n'est pas nécessaire de télécharger le logiciel.

Seules les personnes inscrites auront le droit d'accès en salle de conférence virtuelle. Une personne inscrite peut-être remplacée par une personne de la même structure à condition de nous en informer avant la journée. Merci de prendre vos dispositions pour être **pleinement disponible** tout au long de cette 1/2 journée du 15/04/2021. **Prévoyez de vous connecter dès 13h45**. Nous vous donnerons accès à la salle de conférence à partir de 13h55, une fois votre inscription vérifiée. **Il est indispensable que vous renseigniez votre nom au moment de votre connexion ou de votre entrée dans la salle de conférence, sans quoi nous ne pourrions pas vérifier votre inscription et nous serons dans l'obligation de vous déconnecter.**

SE PROCURER LA NOTE EXPLICATIVE ET LA PLAQUETTE DESTINEE AUX ELUS : 'NOTIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES LIEES AU SYSTEME D'ENDIGUEMENT'

Télécharger gratuitement la plaquette et la note technique réalisées par France Dignes [sur le site de France Dignes](#).

* _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ *

Nous contacter/inscriptions :

Perrine BROUST

04 76 48 87 21 / 06 77 75 99 84 (lors des journées techniques) / perrine.broust@france-dignes.fr

Organisation technique et logistique, coordination et animation : France Dignes- Perrine BROUST

2, CHEMIN DES MARRONNIERS
38 100 GRENOBLE | 04 76 48 81 05
CONTACT@FRANCE-DIGUES.FR
WWW.FRANCE-DIGUES.FR